

## **Dossier de presse**

### **La réforme des conservatoires**

## Sommaire

Édito de Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris	<b>p.3</b>
L'offre d'enseignement des conservatoires municipaux à Paris	<b>p.5</b>
La réforme des conservatoires	<b>p.8</b>
La méthode : concertation et expérimentation depuis 2014	<b>p.12</b>
Les effets attendus de la réforme	<b>p.13</b>
Vrai-Faux sur la réforme	<b>p.14</b>
Les conservatoires de la Ville de Paris	<b>p.15</b>

## Édito de Bruno Julliard, Premier adjoint à la Maire de Paris



La pratique culturelle, amateur autant que professionnelle, nous semble aujourd'hui un bien inestimable, précieux. Un bien nécessaire aussi, tant elle permet de concevoir sans les opposer, l'individu et la société, d'associer l'expression d'une sensibilité intime à un élan collectif, à des émotions partagées. Du dramaturge à l'acteur, du chorégraphe au danseur, de l'enseignant à son élève, c'est un fil d'Ariane discret qui se dessine, agrégeant une communauté hétérogène, mue par la même envie de créer, de jouer et de transmettre.

La réforme des conservatoires qui se déploiera à partir de la rentrée prochaine, après deux ans d'une réflexion collective et passionnée, a pour ambition de donner corps à la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle dans cette mandature. Au cœur de cette mobilisation collective, un défi : faire de nos 17 conservatoires municipaux les fers de lance d'une grande communauté d'enseignement qui permette à chaque jeune Parisien, quel que soit son milieu, de goûter à la culture, puis d'accéder par la suite à un enseignement conforme à ses aspirations.

Cette première rencontre avec la culture est déterminante, particulièrement pour les enfants qui en sont les plus éloignés. D'où le projet de conservatoires hors les murs à l'école, qui nous permettra dès 2017 de proposer un parcours de sensibilisation musicale à l'ensemble d'une classe d'âge. Forts du réseau des centres Paris Anim' et de tous les acteurs associatifs de l'éducation artistique, nous avons la chance à

Paris de pouvoir prolonger cette aventure pour tous ceux qui le souhaiteront, en nouant des partenariats quartier par quartier qui permettront d'offrir autant de parcours qu'il y a d'envies de musique. Des partenariats avec des structures sociales seront également plébiscités afin d'accueillir les publics les plus éloignés de l'éducation culturelle et artistique. Au sein de nos conservatoires, nous savons pouvoir compter sur l'excellence des équipes pédagogiques à qui nous donnerons les moyens d'enrichir l'offre de cours et les pratiques.

Cette réforme appartient à tous ceux qui croient au progrès, à celles et ceux qui sont convaincus qu'il est nécessaire de concilier une exigence morale, celle d'offrir à tous la possibilité de l'émancipation par l'art, et une réelle ambition pédagogique, celle de permettre à chacun de progresser en fonction de ses aspirations et de sa pratique.

Que tous ceux qui ont contribué à la rendre possible en soient chaleureusement remerciés.

## **L'offre d'enseignement des conservatoires municipaux à Paris (musique, danse et théâtre)**

Paris a mis au cœur de sa politique culturelle l'enseignement artistique avec, dès 2006, la municipalisation des conservatoires. Durant la mandature 2008-2014, ce sont 3.000 nouvelles places qui ont été créées avec l'ouverture de trois nouveaux conservatoires au sein du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, aux côtés de Bruno Julliard, son premier adjoint en charge de la culture ont poursuivi cette politique volontariste avec la création de plus de 3.300 places notamment avec l'ouverture de deux nouveaux conservatoires, au sein de la Canopée des Halles dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, pour les quatre arrondissements du centre de Paris, et l'ouverture prochaine d'un nouvel équipement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Par ailleurs, la Ville de Paris a mis en place depuis la rentrée 2015 une procédure de tirage au sort, sous contrôle d'huissier, pour les élèves primo-inscrits, qui a permis de rétablir une égalité des chances totale pour chaque enfant débutant et de proposer des modalités d'inscription plus simples et plus efficaces.

Chaque année, ce sont plus de 20.000 élèves qui sont accueillis au sein des conservatoires municipaux.

## L'offre d'enseignement musical de la Ville de Paris en temps extra-scolaire

Paris propose aux enfants et adolescents une offre en enseignement de la musique importante et diversifiée à travers les 17 conservatoires parisiens, les 51 centres Paris Anim' et les 10 écoles de musique subventionnées par la Ville.

### **Les 17 conservatoires de la Ville de Paris** ont pour mission

principale de dispenser un enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Porte d'entrée dans l'univers artistique, les conservatoires guident le jeune public vers une pratique artistique autonome. Développer la sensibilité des élèves à l'interprétation et à la création constitue un principe essentiel de la mission des conservatoires. Un juste équilibre entre exigence et plaisir partagé demeure essentiel à l'évolution de chaque élève. Cet enseignement de qualité révèle les talents et offre un lieu privilégié d'expression et d'apprentissage.

Pour l'année 2015-2016, ce sont 14.448 places en musique dans les conservatoires qui étaient disponibles.

### **Les places de musique disponibles en 2015-2016**

*(au sein des conservatoires, centres Paris Anim', écoles associatives)*

**26.666** places, dont **4.542** places pour les débutants

## L'offre d'enseignement musical en temps scolaire et périscolaire

Sur le temps scolaire et périscolaire, 355 élèves sont inscrits dans des classes à horaires aménagés musique – orchestre, 465 profitent des actions des conservatoires en milieu scolaire avec des ateliers musicaux ou l'orchestre à l'école, et 740 du programme Art pour grandir à travers des structures comme l'orchestre Padeloup, Sonic Protest ou la résidence Les Petits Riens. Egalement, 5.623 enfants sont inscrits à des ateliers musique – instruments et chœurs – dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

## L'offre d'enseignement musical et de pratique soutenue par la Ville



À l'offre musicale en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, s'ajoute l'ensemble des institutions financées par la Ville qui soutient la pratique musicale et propose des ateliers pour enfants comme à la Philharmonie - Cité de la

Musique, au Théâtre de la Ville, au Théâtre du Châtelet, à la Gaîté Lyrique, au 104, aux Trois Baudets, ou encore au Centre Fleury Goutte d'Or.

La direction des affaires scolaires de la Ville de Paris organise également des événements avec les classes parisiennes comme la Fête des Vendanges ou la Nuit des étoiles, et des ateliers pédagogiques du CP au CM2 dans les classes spécialisées et les centres scolaires en hôpital.



## La réforme des conservatoires

L'exécutif parisien est engagé depuis 2014 dans une réforme ambitieuse et exigeante des conservatoires qui doit accroître le nombre de places disponibles et diversifier le profil des élèves. Elle traduit l'engagement de la Ville pour permettre à chaque enfant, quels que soient ses goûts et ses ressources, de pouvoir bénéficier d'un enseignement artistique de qualité, moderne et d'excellence.

### La diversification de l'offre et des pratiques

À la rentrée 2016, de nouvelles filières collectives d'enseignement musical seront développées pour démocratiser l'accès aux conservatoires, adapter l'offre pédagogique aux adolescents et accompagner les pratiques contemporaines de la musique tout en favorisant l'innovation pédagogique.

Chaque conservatoire proposera, en complément de l'offre existante et sans suppression des cours individualisés, une filière voix (par exemple, le chant choral), une filière pratique instrumentale collective (musiques anciennes, instruments à vents, violon-jazz, etc.), et une filière mixte, permettant de recevoir un enseignement musical en lien avec les nouvelles technologies et les musiques actuelles. Ces nouvelles filières consacreront à l'élève le même temps pédagogique qu'en cours individuels, reposant sur des enseignants volontaires et au choix des familles.

41 expérimentations ont été menées sur l'année 2015-2016 comme au conservatoire du 12<sup>e</sup> arrondissement qui a opté pour un apprentissage de la musique en Brass Band, ensemble de cuivres constitué de trompettes, trombones et tubas. Après quelques mois de cours, les élèves se sont rapidement et régulièrement produits en concert et ont

montré, avec leur famille, un enthousiasme communicatif pour cette nouvelle proposition. Les demandes ont été nombreuses pour les rejoindre à la prochaine rentrée.

## Le parcours de sensibilisation musicale pour les CP

À la rentrée 2016, pour faire connaître les conservatoires à tous et participer au dispositif national de construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque enfant, les conservatoires co-construisent avec les professeurs de la Ville de Paris – musique, l'Éducation nationale et les équipes pédagogiques de l'école un parcours de sensibilisation musicale à l'attention de tous les enfants de CP.



Il se décline à travers l'acquisition d'une culture musicale - rencontres avec les artistes, concerts commentés, découverte des rudiments du langage musical - et d'une pratique instrumentale à travers des ateliers. Encadré par des enseignants volontaires, il se mettra en place dans le cadre d'un déploiement progressif sur deux ans.

Jusqu'à maintenant, seuls 900 enfants étaient accueillis en éveil et initiation au sein des conservatoires. En 2016, une majorité des classes de CP bénéficieront de 6 heures de musique annuelles, pour une couverture totale des classes de CP à la rentrée 2017. À terme, ce sont plus de 17.000 enfants de CP qui bénéficieront du parcours de sensibilisation musicale. Le parcours de sensibilisation musicale permettra de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Dans le cadre des expérimentations menées sur l'année 2015-2016, 5 classes de CP de 5 écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement ont bénéficié de 6 ateliers au conservatoire du 18<sup>e</sup>. Les enfants ont découvert les différents instruments enseignés au conservatoire comme le violon, le clavecin, ou le trombone. Ils ont également participé à un projet de réalisation par le montage d'un opéra pour enfants. Ces différents temps de rencontre entre les artistes-enseignants du conservatoire du 18<sup>e</sup> arrondissement et les enfants ont été salués par les familles et tous les acteurs de la communauté éducative.

## **Les partenariats avec les acteurs du champ social et de l'enseignement artistique**

À la rentrée 2016, chaque conservatoire développera des partenariats à caractère social, afin d'ouvrir davantage les conservatoires à des publics éloignés (enfants bénéficiant du suivi de structures municipales telles que les centres sociaux, espaces jeunes, clubs de préventions...) prioritairement avec des structures municipales spécialisées. Au cours de l'année 2015-2016, le conservatoire du 16<sup>e</sup> arrondissement a développé un partenariat avec deux Maisons d'Enfants à caractère social, ce qui a permis à une dizaine d'adolescents d'accéder à l'apprentissage d'instruments en groupe.

D'autre part, chaque conservatoire développera des partenariats avec des structures d'enseignement artistique (centres Paris Anim', associations...), dans le respect de l'identité professionnelle de chacun. Ces partenariats seront progressivement mis en place avec les centres Paris Anim' et les écoles associatives afin de permettre dès 2017 la proposition d'une offre globale cohérente à l'échelle de chaque arrondissement (orchestres composés conjointement, cours partagés de formation musicale, ateliers d'échanges pour les enseignants, plaquettes d'informations communes...). En rendant ainsi l'offre musicale parisienne plus lisible et plus accessible, chaque enfant désireux de faire de la musique trouvera plus facilement un lieu répondant à son projet.

## Des moyens supplémentaires

Pour mettre en œuvre cette réforme, des moyens humains et budgétaires supplémentaires seront mis en place, sans redéploiement au détriment de l'offre existante :

**5 postes créés dans les conservatoires** pour assurer une fonction de coordination et d'accueil des groupes d'enfants (accueil physique, planification des salles et suivi des partenariats).

**1 poste au sein des services centraux de la Direction des Affaires Culturelles** dédié au suivi du parcours de sensibilisation musicale et des partenariats.

**3.478 heures** (équivalent à 16 ETP) **financées pour le parcours de sensibilisation musicale** en septembre 2016 financement progressif d'ici 2018 de **22.153 heures en année pleine** (équivalent à 35 ETP).

**2.160 heures** (équivalent à 10 ETP) **financées pour le déploiement des nouvelles filières collectives** en septembre 2016 et le financement progressif d'ici 2020 de **26.500 heures d'enseignement** (équivalent à 42 ETP).

## **La méthode : concertation et expérimentation depuis 2014**

La réforme qui sera mise en place à la rentrée 2016 s'appuie sur le fruit d'une concertation dense et menée étroitement avec chacune des parties prenantes (groupes politiques, adjoints et directions de la Ville concernés, Éducation Nationale, directions des conservatoires, enseignants et parents d'élèves), à l'instar des réunions des groupes de travail thématiques déclinés sur chacun des trois axes, la tenue de 4 comités de pilotage politique ainsi que la création des comités de pilotages locaux dans tous les arrondissement depuis le début de l'année 2016.

Depuis 2014, la construction collective de cette réforme a permis de mener 62 expérimentations, indispensables pour apprécier et valider les orientations de réforme. Ce processus a, là encore, fait l'objet d'échanges très nombreux avec l'ensemble de la communauté éducative puisque chaque conservatoire a organisé des réunions de restitution et d'évaluation des expérimentations.

Grâce à cette méthode et au concours de chacun à ce débat, la réforme permettra de proposer dès la rentrée un dispositif de premier ordre dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

## Les effets attendus de la réforme

L'**augmentation** significative de l'offre globale d'enseignement musical permettra de créer **3.800 nouvelles places pour les débutants** à l'horizon 2020, dont 2.800 places au sein des conservatoires, 300 dans les centres Paris Anim' et 700 places des écoles associatives. L'offre parisienne portera à près de **8.400 le nombre de places pour les débutants**, contre 4.542 places en 2015-2016 (+ 83%). Cette offre, supérieure aux volumes de demandes actuelles, pourra conduire, à terme, à une réflexion sur le tirage au sort pour les inscriptions dans les conservatoires.

**La création de passerelles entre les différentes structures de la Ville de Paris** offrira des parcours différenciés et adaptés aux souhaits des élèves et permettra aux enfants et adolescents souhaitant suivre un enseignement musical de bénéficier d'enseignements adaptés.

Une **meilleure visibilité sur l'offre globale** de l'enseignement musical entre les différents acteurs (organisation de réunions d'information communes à destination des parents d'élèves ; développement d'outils de communications mutualisés).

## Vrai-Faux sur la réforme

### LES COURS D'INSTRUMENTS INDIVIDUALISÉS VONT DISPARAÎTRE

---

#### **FAUX**

Les cours d'instruments individualisés perdurent autour du triptyque pédagogique cours d'instrument - cours de formation musicale - pratique collective (chant choral, orchestre...). L'offre de pratique instrumentale collective est proposée en complément de l'existant.

### LES COURS COLLECTIFS VONT DEVENIR LA NORME

---

#### **FAUX**

L'enrichissement des offres proposées dans le cadre de la réforme vient en complément de l'existant. Les cours instrumentaux individualisés demeurent à la hauteur de l'offre actuelle.

### DE NOUVELLES PLACES VONT ÊTRE CRÉÉES

---

#### **VRAI**

Avec l'augmentation de la capacité d'accueil des conservatoires, la construction de deux nouveaux établissements (Canopée et 14e) et la diversification des filières, la création de plus de 3.300 places d'ici 2020 est prévue.

## LES MISSIONS DES ENSEIGNANTS VONT CHANGER

---

### FAUX

Les concerts éducatifs, présentations d'instruments ou autre forme de médiation et ateliers découverte sont des activités que les enseignants ont toujours réalisé.

## LE DOUBLE CURSUS EST MAINTENU

---

### VRAI

Un élève inscrit en 2e ou 3e cycle pourra poursuivre un 2e cursus en fonction des places disponibles.

## LA RÉFORME SE FAIT PAR REDÉPLOIEMENT

---

### FAUX

Chaque nouvelle proposition est mise en place grâce à des moyens supplémentaires. La ville de Paris consacra pour l'année 2016/17 16.444 heures supplémentaires dédiées aux offres complémentaires développées (soit environ 26 ETP). Pour l'année 2017/18 : 23.835 heures supplémentaires dédiées aux offres complémentaires développées (soit environ 38 ETP).

# Les conservatoires de la Ville de Paris

## 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements

Conservatoire W.A. Mozart – La Canopée  
7, passage de la Canopée 75001 Paris

## 5e arrondissement

Conservatoire Gabriel Fauré  
12 Rue de Pontoise 75005 Paris

## 6e arrondissement

Conservatoire Jean-Philippe Rameau  
3 Ter rue Mabillon 75006 Paris

## 7e arrondissement

Conservatoire Érik Satie  
135 Bis rue de l'Université 75007 Paris

## 8e arrondissement

Conservatoire Camille Saint-Saëns  
208 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

## 9e arrondissement

Conservatoire Nadia et Lili Boulanger  
17 Rue de Rochechouart  
75009 Paris

## 10e arrondissement

Conservatoire Hector Berlioz  
6 Rue Pierre Bullet 75010 Paris

## 11e arrondissement

Conservatoire Charles Münch  
7, rue Duranti 75011 Paris

### 12e arrondissement

Conservatoire Paul Dukas  
51 rue Jorge Semprun 75012 Paris

### 13e arrondissement

Conservatoire Maurice Ravel  
67/69 avenue Edison 75013 Paris

### 14e arrondissement

Conservatoire Darius Milhaud  
26 rue Mouton Duvernet 75014 Paris

### 15e arrondissement

Conservatoire Frédéric Chopin  
43 rue Bague 75015 Paris

### 16e arrondissement

Conservatoire Francis Poulenc  
11, rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

### 17e arrondissement

Conservatoire Claude Debussy  
*Site La Jonquière :*  
88, rue de la Jonquière  
75017 Paris

*Site Courcelles*  
220/222 rue de Courcelles  
75017 Paris

### 18e arrondissement

Conservatoire Gustave Charpentier  
29 rue Baudelique 75018 Paris

### 19e arrondissement

Conservatoire Jacques Ibert  
81 rue Armand Carrel 75019 Paris

### 20e arrondissement

Conservatoire Georges Bizet  
54 rue des Cendriers 75020 Paris